

# ARRETE DU MAIRE N° PM-2024-504 PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER ET DE STATIONNER

# TRAVAUX – ÉLAGAGE PLACE DE LA REPUBLIQUE - RUE LOUIS BLANC PLACE COMMANDANT DEMARNE – RUE DU MARCHE

# Monsieur le Maire de la Ville de CLERMONT-L'HERAULT,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ; **VU** le code de la route et notamment les articles R 412-49, R 417-1, R 417-4, R 417-10

VU l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

VU l'arrêté municipal du 6 juillet 2022 N° PM-2022-388 instaurant le stationnement limité à 48h;

**VU** l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

**CONSIDERANT** qu'il convient par mesure de sécurité de réglementer le stationnement et la circulation;

#### **ARRETE**

#### Article 1:

Le stationnement sera gênant place de la république et rue Louis Blanc du jeudi 17 octobre 2024 au jeudi 24 octobre 2024 de 07h00 à 18h00.

#### Article 2:

Le stationnement sera gênant place Commandant Demarne et rue du marché du jeudi 24 octobre 2024 au jeudi 31 octobre 2024 de 07h00 à 18h00.

#### Article 3:

La circulation sera déviée par les services de la ville au fur et à mesure de l'avancement des travaux du jeudi 17 octobre 2024 au jeudi 31 octobre 2024.

# Article 4:

Tout véhicule en stationnement gênant sera enlevé par la fourrière.

# Article 5:

L'ensemble de ces mesures sera matérialisé (arrêté affiché sur panneaux entre 8 jours et 48 heures avant le début des travaux) par les services techniques effectuant les travaux.

#### Article 6:

Monsieur Le Responsable de la Police Municipale et les Gardiens placés sous ses ordres, Monsieur le Capitaine, Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 3 Octobre 2024.

Par délégation du Maire, Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

Jean-Marie SABATIER\* 17

